

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Février 2019

N°66

Reflets de la vie municipale à

Ruhans

Le mot du Maire



Avant d'aborder lors de ses prochaines séances les aspects budgétaires avec le vote des comptes administratifs 2018 et du budget prévisionnel 2019, le Conseil s'est réuni le 08 Février 2019 pour débattre d'un certain nombre de points développés dans ce journal.

Cette année, il n'y aura en effet plus qu'un budget à élaborer au lieu de trois, puisque les compétences « Eau et Assainissement » ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays Riolois à compter du 1er Janvier . Vous avez tous reçu par courrier un dossier complet de la part de la CCPR qui vous expliquait les raisons du transfert et ses conséquences. J'invite ceux qui ne l'auraient pas encore fait à renvoyer leur contrat rempli et signé ou à le déposer à la Mairie.

La ressource en eau va être un enjeu majeur des prochaines années. La sécheresse de 2018 a démontré la fragilité de nombreuses communes en matière d'approvisionnement en eau potable. Aujourd'hui, malgré les pluies enregistrées, le débit de nombreuses sources reste préoccupant. La nécessité de sécurisation des ressources par la création d'interconnexions entre villages, et la recherche de nouvelles ressources seront les priorités développées, et seul l'échelon intercommunal est en capacité de gérer ces problématiques.

Cette gestion intercommunale va aussi apporter un plus en matière de suivi des équipements.

En effet, les six techniciens recrutés ont pour mission de passer sur toutes les installations au moins deux fois par semaine pour en assurer le suivi et le contrôle.

Ce transfert de compétence doit nous permettre de passer à terme du stade du bénévolat des élus pour assurer le bon fonctionnement des services à une véritable professionnalisation de la filière, seule capable de répondre au double défi des normes réglementaires de plus en plus contraignantes et de la satisfaction de nos concitoyens dans un contexte environnemental difficile.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

PLUI2

Forêt3

Audit énergétique Maison Forestière.....4

Extensions de réseaux 4

Délibérations diverses...4

Vie du village.....5



1/ PLUI

1/ PLUI

Les élus communautaires, en lien avec le Cabinet recruté, travaillent depuis plusieurs mois sur ce dossier. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été adopté. Rappelons qu'il prévoit à l'horizon des 15 prochaines années les axes de développement de la CCPR en terme de population, d'activités économiques et agricoles, d'équipements structurants ...

Du fait de l'attractivité de notre territoire qui va encore se développer avec la mise en service de la deux fois deux voies, une progression de 2.5 % par an de la population a été retenue.

Sur ces bases, cela représente environ 20 constructions nouvelles dans les 15 ans à venir et une surface foncière dédiée estimée entre 1 et 2 hectares maximum sur notre commune.

Le Conseil a examiné un projet de zonage définissant les zones constructibles, il y a apporté quelques remarques et propositions d'adaptations. La proposition retenue avec environ 2.5 hectares classés en zone 1 AU Constructible (selon l'adoption du PLUI en principe le 01/01/2020) dépasse un peu l'objectif qui nous est fixé. Dans l'hypothèse où il faudrait revoir à la baisse ces surfaces, le Conseil a retenu le principe de déclasser en 2 AU (terrain nécessitant une modification du PLUI à l'horizon d'environ 10 ans pour être constructible lorsque la majeure partie des terrains constructibles ont déjà été vendus) une partie des surfaces prévues route des Gravilleries.

Les critères qui ont été retenus pour le choix des terrains constructibles tournent autour de 3 axes essentiels :

- Cohérence d'aménagement et de développement du village avec une volonté imposée par l'Etat de limiter la consommation des espaces.
- Choix de terrains qui soient réellement mobilisables, c'est-à-dire terrain que le propriétaire mettra réellement en vente pour élaborer des constructions dans les 10 prochaines années.
- Proximité des différents réseaux (eau, électricité, voirie...) pour limiter les coûts.

Lorsque ce projet sera définitivement adopté par le Conseil, nous vous le présenterons dans ce bulletin. Et à l'issue de l'adoption définitive par le Conseil Communautaire une enquête publique aura lieu qui permettra à chacun d'apporter ses remarques avant l'arrêté définitif de validation par le Préfet.

Parallèlement, la Communauté travaille sur deux autres documents importants :

- Les orientations d'Aménagement et de Programmation qui vont définir par zone les prescriptions concernant les constructions, les aménagements extérieurs (clôtures, plantations...).
- Les élus communautaires ont demandé au Cabinet une simplification et une limitation de ces zones et contraintes. Le premier projet qui nous avait été soumis était trop complexe, et mal adapté au caractère rural de notre territoire.

Le règlement qui comme son nom l'indique a vocation à régler toutes les questions relatives à l'urbanisme sur les différentes zones retenues.

2 – Forêt

a/ La commune a été consultée par le Centre Régional de la Propriété Forestière qui agit pour un propriétaire privé qui vend plusieurs parcelles boisées sur notre territoire communal.

La vente concerne deux lots :

- Les parcelles cadastrées 19 - 20 et 21 à la Combe des Vernes.

Le Conseil a validé l'acquisition de ces parcelles d'une superficie de 70 ares au prix de 1 750 € le lot.

Ces parcelles permettront la jonction entre deux secteurs forestiers communaux.

- Les parcelles cadastrées 453 et 89 d'une superficie de 66 ares situées pour la première entre le Vieux Chemin et le Chemin Neuf, et pour la seconde en contrebas du Vieux Chemin.

La parcelle 453 qui est très pentue va être très difficile d'exploitation, aussi le Conseil a proposé au propriétaire l'achat du terrain nu sur la base d'une valeur de 880 € l'hectare.

Le dégagement de cette zone permettra d'assainir la partie du Vieux Chemin qui était très ombragée.

J'ai demandé une étude à l'ONF pour déterminer les conditions futures d'entretien et de plantation sur cette zone.

b/ Le Conseil a décidé de reporter de 3 mois le délai accordé aux affouagistes pour l'exploitation des coupes de l'année passée. En effet, l'accès à certains branchages de la coupe 47 était difficile du fait du stockage avant broilage des branches. La place vient d'être libérée. Cette coupe pourra être achevée.

c/ La coupe 20 qui est une coupe d'éclaircie de jeunes peuplements, devait être faite à l'automne passé. Il a été décidé en lien avec l'ONF de la reporter à l'automne 2019. Elle sera partagée avec la N 19 qui est également une coupe d'éclaircie. Elles seront distribuées aux affouagistes en octobre pour être faites en priorité. Les autres parcelles d'affouage prévues ne seront délivrées que lorsque les portions dans ces coupes seront achevées.

2/ Forêt

a/ Centre Régional de la Propriété Forestière,

b/ Report de 3 mois le délai accordé aux affouagistes

c/ Coupe 20



3/ Audit énergétique Maison Forestière

4 / Extension de réseaux

5/ Délibérations di- verses :

- motion de soutien pour les Pompiers
- Voirie
- Vote de crédits

3 – Audit énergétique Maison Forestière

Un cahier des charges a été élaboré pour réaliser l'audit énergétique de la Maison Forestière, cinq Cabinets ont été consultés sur cette base.

Les offres s'échelonnent de 1 210.00 € HT à 2 550.00 € HT. Le Conseil a décidé de retenir le Cabinet ENERA

4 – Extension de réseaux

Une construction nouvelle va se réaliser au hameau de Millaudon pour la desservir, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension des réseaux d'électricité, téléphone et eau. Une demande a été faite en ce sens au SIED.

Pour la partie alimentation électrique, le coût des travaux s'élève à 10 734.28 € pris en charge par le

5 – Délibérations diverses

- Le Conseil a voté **une motion de soutien pour les Pompiers** demandant la non application d'une directive européenne qui limite à 48 heures par semaine maximum le temps de travail. Cela se traduirait par une diminution catastrophique pour les services de secours des heures réalisées par les pompiers bénévoles indispensables au bon fonctionnement du service.

Un volontaire qui a fait ses 35 heures de travail ne peut donc plus assurer qu'une garde de nuit. Il est donc demandé de ne pas considérer les heures d'engagement des pompiers bénévoles comme un véritable temps de travail.

de Besançon qui est le moins disant. La commande ne sera lancée que lorsque la commune aura obtenu des réponses aux demandes de subvention qui ont été faites

SIED. Le montant des travaux pour l'éclairage public s'élève à 2 764.61 €, le SIED verse une subvention de 575.96 €, le solde est financé par la commune.

Pour la partie Génie Civil Télécommunications, le coût des travaux est de 3 222.43 €, qui reste à la charge du futur propriétaire. Enfin pour l'eau, les chiffrages sont en cours au niveau de la CCPR qui a dorénavant la compétence en ce domaine.

- **Voirie**

Jusqu'à ces dernières années, les services de l'Etat apportaient une assistance aux communes pour déterminer les travaux à réaliser, les solutions techniques à retenir et leur chiffrage (ATESAT). Depuis deux ans, les communes doivent se débrouiller seules ou faire appel à des Cabinets spécialisés bien sûr payants.

Ingénierie 70, qui est une structure mise en place par le département qui assure déjà des missions d'accompagnement pour les travaux d'eau, d'assainissement, du droit des sols, propose une nouvelle offre d'assistance des communes pour tout ce qui concerne la voirie. Le Conseil m'a donc autorisé à signer une convention qui prévoit donc l'intervention des techniciens d'Ingénierie 70 au moins une fois par an au coût de 27 € par kilomètre de voirie.

- **Vote de crédits**

Le budget 2019 n'étant pas encore voté, la commune ne peut en principe pas engager des dépenses d'investissement nouvelles s'il n'y avait pas de restes à réaliser de l'année précédente sur l'article budgétaire concerné.

La commune avait provisionné des restes à réaliser sur le compte 2041582 afin de payer les travaux du SIED pour l'extension de ré-

seaux réalisée rue des Gravillières. La Perception nous fait savoir que contrairement à sa demande initiale lors de l'élaboration du budget 2018, les crédits doivent être portés sur le compte 21534. Afin donc de payer le SIED, sans attendre le vote des budgets 2019, un vote de crédits exceptionnels de 2 748.82 € pour l'éclairage public, et de 3 607.81 € pour le Génie Civil Télécom a été réalisé pour affectation au compte 21534.

6 – Vie du village

Coupage de courant : ENEDIS nous informe qu'en raison de travaux, des coupures de courant auront lieu sur le territoire de la commune le Mercredi 06/03/2019 entre 9 H 00 et 12 H 00 et entre 13 H 30 et 17 H 00.

- **La commune compte un habitant de plus** depuis le 16/09/2018. Le petit Sam est venu rejoindre le foyer d'Emonin Gaétan et Tupin Audrey, nous leur souhaitons beaucoup de joie et de bonheur.
- **Animation.** Le repas des seniors a eu lieu le 10 Février 2019 au restaurant l'Amphitryon à Fondremand, il a réuni 35 personnes qui visiblement étaient toutes ravies de la qualité du repas et du moment de convivialité passé.
- **Le service des Archives départementales** en lien avec le Conseil Départemental a réalisé en 2018 une exposition sur l'histoire des communes en Haute-Saône. J'ai demandé et obtenu le prêt de cette exposition la semaine du 1er au 8 Mai qui se tiendra dans la salle polyvalente.
- Par ailleurs, la CCPR a signé une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour **promouvoir des actions dans le domaine du théâtre**. Un travail a été entrepris avec les troupes locales qui ont monté plusieurs pièces. Elles viendront à ma demande présenter un spectacle le 8 mai au lavoir de Millaudon (en fonction des conditions climatiques) qui vient d'être rénové.

6/ Vie du village :

- **Coupage courant**
- **La commune compte un habitant de plus**
- **Animation**
- **Service des Archives départementales**
- **Promotion des actions dans le domaine du théâtre**



- Parallèlement, l'Association des Amis de la Vieille Fontaine a décidé de s'associer à cette semaine d'animations. Elle va recueillir des documents, photos retraçant l'histoire et la vie du village afin de les exposer. Prenez contact avec eux pour les aider dans cette démarche et n'hésitez pas à leur apporter les documents en votre possession comme cette vieille carte postale du lavoir de Millaudon. Nous comptons sur vous tous pour enrichir cette exposition.

